

Le Réveil

JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES
JUDICIAIRES ET LÉGALES DU GARD

DU MIDI

N°2491

1,00 €

SEMAINE
DU 20 AU 26 OCTOBRE 2017
VENDREDI 20 OCTOBRE 2017



Isen Yncréa Méditerranée inaugurée

www.lereveildumidi.fr

ACTU

Garons : un Basecamp,
pôle de compétence européen
de Sécurité civile

P.2

CEVENNES

Alès : Max Roustan a choisi
Alès et en parle à la députée
A. Chapelier

P.6

SOCIETE

Habitat du Gard : "L'Art. 52 du PLF
2018 signe la fin du renouvellement
urbain... et du logement social"

P.3



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE Communes de MANDUEL, REDESSAN, RODILHAN, MARGUERITTES, NÎMES COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NÎMES MÉTROPOLE

Relative au projet de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) MAGNA PORTA

Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération
Nîmes Métropole

Par Délibération communautaire 2016-06-042 une concertation publique relative au principe de la création de la ZAC MAGNA PORTA est ouverte en mairies de Manduel, Redessan, Rodilhan, Marguerittes, Nîmes et à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

Un dossier comprenant une note de présentation ainsi qu'un registre de concertation permet au public de prendre connaissance du projet et de faire part de ses observations et propositions.

Ce dossier qui sera enrichi au fur et à mesure de l'avancement des études et du projet est consultable pendant toute la durée de la concertation, en mairies de :

- Manduel, place de la mairie
- Redessan, 13 avenue de la République
- Rodilhan, avenue Georges Dayan
- Marguerittes, 5, avenue de Provence
- Nîmes, accueil des services techniques - 152, avenue Robert Bompard
- et de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, immeuble le Colisée, 3 avenue du Colisée

Mairie de Manduel : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mairie de Redessan : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h à 13h

Mairie de Rodilhan : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h ; le jeudi de 9h à 12h

Mairie de Marguerittes : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h30 à 12h

Mairie de Nîmes - accueil des services techniques à Bompard : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole : du lundi au vendredi de 8h à 18h

Une plateforme d'échanges numérique « Agglo Forum » à partir du site internet www.nîmes-metropole.fr présentera le projet, ses différentes étapes et permettra de recueillir des contributions : www.aggloforum.nîmes-metropole.fr

Tout renseignement utile sur l'ensemble du projet peut également être obtenu auprès de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, Direction Générale Adjointe MAGNA PORTA, immeuble le Colisée 2, 3, rue du Colisée, 30 947 Nîmes cedex 9, tél. : 04 34 03 57 74.

Le présent avis sera affiché en mairies de Manduel, Redessan, Rodilhan, Marguerittes, Nîmes et à la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

A l'issue de la concertation, un bilan de la concertation tirera les enseignements des contributions exprimées et précisera les suites à donner. Il sera approuvé par le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole puis sera transmis aux collectivités associées et rendu public sous forme de document imprimé et fichier téléchargeable sur le site internet de Nîmes Métropole.

Les propositions issues de la concertation qui peuvent être retenues seront par la suite, intégrées dans le programme.



Commune de ALES Département du Gard Voirie Communale Déclassement et Désaffectation

Une enquête publique de déclassement est ouverte, conformément au Code de la Voirie Routière et notamment les articles L141-3 et suivants, et R141-4 et suivants, relative au déclassement et à la désaffectation d'un accessoire de voirie situé à l'intersection de la Route de Bagnols sur Cèze et du Chemin de Saint Etienne d'Alensac pour 406 m² environ contigu à la parcelle cadastrée section BA n°417.

Les intéressés pourront consulter le dossier en mairie d'Alès au service foncier, 11, rue Michelet aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner leurs observations sur le registre d'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur, Madame GROSSELIN Danièle, recevra le public les vendredi 13 octobre 2017, jeudi 19 octobre 2017 et vendredi 27 octobre 2017, après-midis au Service Foncier.

LE MAIRE



Commune de DOMAZAN AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Modification n°1 du PLU

Par arrêté n°2017-581 en date du 26 septembre 2017, le maire de DOMAZAN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de DOMAZAN. L'enquête publique se déroulera du 17 octobre au 17 novembre 2017, soit 32 jours consécutifs.

Au terme de l'enquête, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal de DOMAZAN devra délibérer pour approuver la modification du PLU.

Madame Claude GOTTIS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de DOMAZAN pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 17 octobre au 17 novembre 2017 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de DOMAZAN. Le dossier sera aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public de la mairie durant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au jeudi 8h-12h 14h-16h30, vendredi 8h-12h, samedi 9h 11h45) et sur le site de la commune <http://www.domazan.fr>. Une adresse internet dédiée permettra de recueillir les observations et propositions du public : enquetepublique@domazan.fr, l'ensemble des ces observations et propositions recueillies à cette adresse internet seront annexées au registre et seront consultables sur le site internet : <http://www.domazan.fr>.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

La commissaire enquêteur recevra à la mairie le :

- 18 octobre 2017 de 15 heures à 17 heures
- 4 novembre 2017 de 9 heures à 11 heures
- 17 novembre 2017 de 10 heures à 12 heures

Monsieur le Maire de la commune de DOMAZAN représente l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées concernant le dossier objet de l'enquête publique.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les informations environnementales concernant la modification du PLU. Il est consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie de DOMAZAN.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'Article 2, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, Monsieur le Maire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de DOMAZAN le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Un mois après la fin de l'enquête publique, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de DOMAZAN et sur le site de la commune, pendant une durée d'un an.

Le présent avis sera affiché à la Mairie de DOMAZAN et aux entrées de la commune.



Commune de ALES Département du Gard Voirie Communale Déclassement et Désaffectation

Une enquête publique est ouverte, conformément au Code de la Voirie Routière et notamment les articles L141-3 et suivants, et R141-4 et suivants, relative au déclassement et à la désaffectation d'un délaissé de terrain situé sur les bords du Quai de la Brigade du Gardon constitué d'un parking d'une superficie de 800 m² contigu à la parcelle cadastrée section CP n°179.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier en mairie d'Alès au service foncier, 11, rue Michelet aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le Commissaire-Enquêteur, Madame GROSSELIN Danièle, Architecte DPLG, figurant sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires-enquêteurs 2017 remise par la Sous-Préfecture, recevra le public les vendredi 13 octobre 2017, l'après-midi, jeudi 19 octobre 2017 et vendredi 27 octobre 2017, les après-midis également dans les bureaux du Service Foncier, à l'adresse précitée.

LE MAIRE

Certifié exact MC Dejax